

Accueil > Les dispositifs

Le dispositif RPS - Prévention des risques psychosociaux

Pourquoi suivre une formation RPS ?

Les risques psychosociaux dans l'entreprise (stress, harcèlement, violence et, plus généralement, la souffrance au travail) font l'objet d'une demande sociale croissante. La formation vise à initier tous les acteurs de l'entreprise à la prévention des RPS en leur transmettant une base de référence commune, et en leur permettant de structurer une démarche de prévention : diagnostiquer, réaliser le document unique, choisir un consultant, analyser un évènement grave.

Comment suivre une formation "S'initier à la prévention des RPS" ?

Prérequis : avoir validé l'autoformation «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» (formation gratuite en ligne proposée par l'INRS).

Durée : **14 heures** de formation.

Formations dispensées par un formateur certifié INRS / Assurance Maladie – Risques Professionnels (appartenant à l'entreprise ou à un organisme habilité).

[Trouver une formation "S'initier à la prévention des RPS"](#)

Comment devenir formateur en initiation à la prévention des RPS ?

Prérequis : La formation «Devenir formateur en initiation à la prévention des RPS» est ouverte aux formateurs qui satisfont aux prérequis suivants :

- avoir validé l'autoformation «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» (formation gratuite en ligne proposée par l'INRS),
- avoir validé la formation «S'initier à la prévention des RPS»
- témoigner d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle en formation,
- avoir mis en œuvre une action de prévention ayant impliqué la gestion de relations sociales,
- justifier d'un projet de formation en initiation à la prévention des RPS (nécessaire pour le travail intersession demandé pour cette formation et servant de base d'évaluation).

Durée : **4 jours (en 2 sessions de 2 jours)**

Formations dispensées par l'INRS.

[S'inscrire à la formation](#)

Comment mettre en place une habilitation RPS dans une entreprise ou un organisme de formation ?

[Consulter la rubrique : Les habilitations > RPS](#)

A savoir

Le coût des formations RPS peut être pris en charge au titre de la formation continue.

Offre nationale de formation



Ces stages sont proposés dans le cadre de l'offre nationale de formation.